Envoyé en préfecture le 06/08/2020 Recu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le

ID: 063-246300966-20200729-65_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°65 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

യെയയെയ

ÉTAIENT PRESENTS:

Besse

Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte,

Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre

Chambon/Lac Chastreix Mr LABASSE Emmanuel Mr BABUT Michel

Compains

Mr VALETTE Henri

Egliseneuve d'Entraigues Espinchal

Mr CHANIER Jean-Luc

La Bourboule Mme DEVELAY-MICH

Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François,

BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc

La Godivelle Le Mont-Dore Mme MANSANA Jocelyne

Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine,

Mr DUBOURG Sébastien Mr DABERT Laurent

Le Vernet Ste Marguerite

ı'ır

Montgreleix

Mr PEYRARD Nicolas

Murat le Quaire Murol

Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger

Picherande Saint Diery Mr ECHAVIDRE Frédéric Mr CHASSARD Frédéric

St Genes Champespe

Mr PERRON Roland

Saint Nectaire St Pierre Colamine Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse Mr CLECH Michel

St Pierre Colamine St Victor la Rivière

Valbeleix

Mr GORY François Mme LANCELLE Elsa

સલલલલ સ

Secrétaire de séance : Mr LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers: En exercice: 35 - Présents: 29 - Votants: 33 - pouvoirs: 4

Pouvoirs: Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –

Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence - Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés: Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques

Délégués suppléants assistant au conseil : Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel,

CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

OBJET: Attribution de Compensation 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment le paragraphe 5 de son article 1609 nonies C;

VU la loi MAPTAM du 27 Janvier 2014;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 Octobre 2016 délimitant le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du MASIF DU SANCY en intégrant les communes de LA GODIVELLE, MONTGRELEIX, SAINT-GENES CHAMPESPE et LE VERNET SAINTE-MARGUERITE à compter du 1^{er} Janvier 2017 ;

VU la délibération n° 46rpl / 2019 en date du le Avril 2019 validant les montants des Attributions de Compensation pour chacune des vingt communes de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY;

ID: 063-246300966-20200729-65_2020-DE

Monsieur le Président propose de reconduire les Attributions de Compensations telles qu'elles avaient été votées en 2019.

Monsieur le Président rappelle les montants d'Attribution de Compensation :

Communes	Attribution de Compensation annuelle	Attribution de Compensation mensuelle
Compains	15 891,22 €	1 324,27 €
Espinchal	13 334,59 €	1 111,22 €
St Pierre Colamine	18 352,03 €	1 529,34 €
St Victor la Rivière	36 754,29 €	3 062,86 €
Valbeleix	12 978,36 €	1 081,53 €
Besse	266 768,15 €	22 230,68 €
La Bourboule	797 920,16 €	66 493,35 €
Chambon s/ Lac	98 611,68 €	8 217,64 €
Chastreix	- 8 728,44 €	Property of the state of the st
Le Mont Dore	840 580,87 €	70 048,41 €
Murat le Quaire	24 006,83 €	2 000,57 €
Murol	93 570,31 €	7 797,53 €
Picherande	- 24 451,07 €	
St Diéry	77 449,98 €	6 454,16 €
Egliseneuve d'Entraigues	23 84,0 €	1 932,00 €
St Nectaire	192 760,10 €	16 063,35 €
La Godivelle	94,06 €	Min. Danier W. di es.
Montgreleix	12 315,00 €	1 026,25 €
St Genès Champespe	15 954,93 €	1 329,58 €
Le Vernet Ste Marguerite	2 217,36 €	a Luciant Francisco Line (L.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- ❖ VALIDE les Attributions de Compensations proposées ci-dessus pour l'année 2020 ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020, et que les montants inférieurs à 10 000 € seront versés en une seule fois.

Ainsi fait et délibéré, Les Jour, Mois, An que sus dit Au registre sont les signatures Pour copie conforme Le Président, Lionel GAY